



DÉCLARATION FO SESSION DU COMITÉ DU 4 JUILLET 2019 UNE EXPLICATION CLAIRE S'IMPOSE !

Suite à l'accord des mesures bénévoles, pour rappel que FO n'a pas signé, il est stipulé dans le paragraphe lié au volume des heures que celles-ci doivent être attribuées entre les salariés désireux de s'investir dans les commissions. Il est également cité qu'il est recommandé aux conseils d'administration de prendre en considération les résultats à l'élection du CA de la CMCAS concernée lors de cette répartition.

À ce jour, constatons que des différences d'appréciation apparaissent. Pour exemple, la CMCAS Anjou Maine, où la Présidente sur un vote du CA a pris la décision d'octroyer l'intégralité des heures de commissions d'activités pour son organisation syndicale CGT. Force Ouvrière prend acte de cette situation et ne peut que la déplorer. Nous avons dans le même temps, interpellé le Président du Comité sur cette captation d'heures. FO s'est naturellement étonnée et a demandé quelques éclaircissements.

Notre requête est restée sans réponse, nous profitons donc de cette instance qu'est le Comité de Coordination pour faire ce rappel et obtenir une explication. Nous tenons à réaffirmer notre attachement au respect des délégations.

Toujours dans le même ton, un autre sujet nous préoccupe. Il nous est signalé que plusieurs CMCAS refusent de faire remonter les tableaux de répartition d'heures dans le cadre de cet accord des mesures bénévoles. Cette attitude inacceptable, pénalise certains militants, notamment de notre organisation syndicale, en termes de mise en place de convention. Notre délégation demande également une clarification sur ce point. Nous comptons sur une action rapide de la part du Président du Comité auprès des Présidents des CMCAS afin de pouvoir débloquer ces situations.

Par ailleurs, une alerte a été faite concernant la CMCAS de la Réunion. Cela fait maintenant, plusieurs mois que notre organisation a averti le Président du Comité sur une situation inadmissible et non démocratique. En résumé, le Président dirige seul la CMCAS et laisse entrevoir une situation financière fragile et litigieuse. Nous réitérons donc par cette déclaration, notre demande de changement radical sur la gestion financière et humaine afin d'obtenir un éclaircissement sur la situation de cette CMCAS.

Pour notre délégation, seul le Président du Comité est le gardien des règles et de la doctrine du fonctionnement des CMCAS. Il doit en garantir le respect et la sincérité de celles-ci et jouer son rôle de médiateur dans les situations inextricables.